Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID: 064-246400337-20240606-D2024_92-DE



Délibération n°2024-92

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 6 juin 2024)

<u>Date de convocation</u> : 23 mai 2024 Nombre de délégués en exercice : 33 Nombre de délégués présents : 22

Nombre de délégués votants :

27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 6 juin 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

<u>Présents titulaires</u>: M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés: Mme BLANCHET Anne, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert Mme CLAVIER Hélène, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, Mme MOURTEROT Josiane, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François

Pouvoirs:

Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc

M. CACHELOU Yoann donne pouvoir à M. SANZ Alain

M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie

Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : M. ESQUER Philippe

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGÉ DE COOPÉRATION TERRITORIALE

RAPPORTEUR: Jean-Pierre GARROCQ - Vice-Président

Considérant la délibération du conseil communautaire n°2021-100 en date du 21 septembre 2021 créant un poste non permanent de chargé de coopération territoriale CTG et le recrutement qui en a suivi.

Considérant la délibération du conseil communautaire n°2024-65 en date du 4 avril 2024 relative à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Considérant que la poursuite de la participation de 24 000 € par an de la CAF, sur toute la durée de la CTG 2024-2028, pour le financement du poste de coordinateur dans le cadre de la Convention Territoriale Globale nécessite la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de financement.

Il est proposé d'autoriser le président à signer la convention d'objectifs et de financement ci-annexée.

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs et de financement ci-annexée;

AUTORISE le Président à engager toute démarche se rapportant à cette convention.

Jean-Paul CAS YUBON